

**ARRÊTÉ N° 2026-ART-AG-012 PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MADAME AGNES GRUDLER, CONSEILLERE MUNICIPALE**

Le Maire de la Commune de Houdan,

**Vu** l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

**Vu** le résultat des élections municipales du 15 mars 2026 actant le tableau du Conseil Municipal,

**Vu** la délibération n°2026-DEL-019 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre de Conseillers Délégués,

**Vu** le règlement intérieur adopté le 31 mars 2026,

**Considérant** que Madame Agnès GRUDLER a été élue conseillère municipale lors des élections municipales du 15 mars 2026,

**Considérant** que pour la bonne marche des affaires communales il convient de déléguer la fonction liée au secteur « Cadre de vie » à Madame Agnès GRUDLER,

**ARRETE**

**Article 1 :** Il est donné **délégation de fonction** à **Madame Agnès GRUDLER**, conseillère municipale **au secteur « Cadre de vie »** pour exercer les attributions suivantes :

- Proposer les éléments de mise en oeuvre d'une politique globale de fleurissement de la ville, d'embellissement des espaces publics en accordant une attention particulière à la sensibilisation des habitants aux bonnes pratiques et à leur encouragement par des mesures incitatives (concours des maisons fleuries, etc ) et suivre leur mise en oeuvre,
- Proposer les éléments de rédaction d'une charte pour la mise en place de différents éléments de l'espace public (coffrets, boîtes aux lettres, jardinières, etc).

Madame Agnès GRUDLER assurera cette délégation en liaison avec l'Adjoint au Maire délégué aux secteurs « Patrimoine, cadre de vie et développement touristique ».

**Article 2 :** Il est donné **délégation de signature** à Madame Agnès GRUDLER pour signer tout acte ou document relatif aux secteurs énumérés à l'article 1, à l'exception de ceux comportant un engagement financier.

**Article 3** : Lorsque la délégation entraîne une signature, celle du Conseiller Municipal Délégué sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

**Article 4** : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**Article 5** : La présente délégation prendra effet à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité et de sa publication.

**Article 6** : Ampliations seront faites au Préfet des Yvelines, au Procureur de la République et au Trésorier Principal Municipal.

Fait à Houdan, le 27 avril 2026

Le Maire,  
Jean-Marie TETART.

Notifié à l'intéressé le : 29/04/2026



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux et d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** mercredi 29 avril 2026 16:46  
**À:** s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;  
backuptdt@berger-levrault.com  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--SPREF0781-217803105-20260429-49592.xml;  
078-217803105-20260427-2026\_ART\_AG\_012-AI-1-2\_53218.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-04-29(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2026\_ART\_AG\_012

Objet acte: Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame Agnès GRUDLER, Conseillère Municipale.

Nature de l'acte: Actes individuels

Matière: 5.4-Delegation de fonctions

Identifiant Acte: 078-217803105-20260427-2026\_ART\_AG\_012-AI

---

**Rapport d'erreur(s):**